Conseil d'Administration de l'UMIH

Discours de Roland HEGUY, Président confédéral de l'UMIH

Mardi 8 octobre 2013

Mesdames et Messieurs les Présidentes, les Présidents,

Mes chers collègues,

Tout d'abord, mes félicitations et mes encouragements à l'équipe que vous avez élue ce matin à la branche cafetiers- établissements de nuit. La dynamique du trio Laurent -Jacques et Pierre et leur équipe a été récompensée. Je compte sur eux pour être actifs lors de ce mandat. Ils vont devoir traiter des dossiers très importants. Leur branche est en pleine mutation. Et surtout, je crois qu'elle gagne en représentativité avec le développement des bars à ambiance musicale.

Je veux aussi dire vous ma gratitude pour la confiance que vous venez de me renouveler. Doublement, d'ailleurs, puisque vous m'avez suivi sur deux résolutions.

Je voudrais revenir sur la création d'UMIH Prestige et vous dire tout le sens que je lui donne.

L'UMIH n'a pas besoin de démontrer qu'elle est la 1ère organisation du secteur, vous le savez. Mais elle veut être plus que cela. En rassemblant nos métiers dans toute leur diversité.

Cela faisait longtemps que l'on disait à l'UMIH : il faudrait amener des palaces, et puis des restaurateurs étoilés (bien sûr, nous en avons déjà quelques-uns). Ce sont des porte-drapeaux de la profession.

Mais nous savions aussi que ces entreprises ont des spécificités. Et que pour les accueillir parmi nous, il leur fallait une structure dédiée pour les représenter. Didier Le Calvez a compris ce que vous et l'UMIH pouviez lui apporter. En retour, UMIH Prestige renforce l'image de l'UMIH et sa représentativité.

Et, justement, ces dernières semaines, nous avons beaucoup avancé sur la représentativité. Vous le savez, le syndicat des CHR du Territoire de Belfort a quitté la CPIH pour nous rejoindre et créer l'UMIH 90. J'en profite pour vous présenter son président, Sébastien GOUDEY, à qui je souhaite la bienvenue pour son premier CA. C'est un professionnel jeune et dynamique qui vient se joindre à nous, avec une fédération bien organisée et très implantée. Merci PATRICK, pour le travail que tu as fait en amont.

Immédiatement, nous avons pu créer la région Franche-Comté et nous avons décidé de nous développer dans le Doubs. J'en profite pour saluer le président de la Franche-Comté, Bernard Champreux, vice-président de l'UMIH 70.

A l'autre bout de la France, je vous annonce la naissance de l'UMIH 86 (département de la Vienne). Cette UMIH 86 a pour Président Laurent LUTSE. Il a des projets très prometteurs dans ce département.

Représentativité, resyndicalisation. Et jusqu'au bout du monde ! Vous le savez, l'UMIH Mayotte vient de se créer avec un président enthousiaste qui a beaucoup de pain sur la planche. Il s'appelle Franck Ibanez et j'espère vous le présenter lors notre congrès de Cannes.

Je peux aussi vous annoncer que la création d'UMIH Martinique est en cours.

Et puis, il y a aussi tous les départements qui se sont remis en ordre. Dans le Calvados, il y a maintenant une UMIH pour couvrir tout le département. Elle s'appelle désormais UMIH 14.

L'UMIH 46 fonctionne également et je salue son président Hervé BOURG.

L'UMIH 17 monte en puissance. C'est aussi en bonne voie.

Nous reprenons aussi du terrain à Nantes et nous serons présents à Serbotel.

L'UMIH doit être partout. L'UMIH est presque partout. Notre représentativité, elle est nationale, régionale, départementale. C'est notre force.

Notre représentativité, nous nous en servons, avec le GNC, pour peser face à nos interlocuteurs. Et face à eux, face à tout ce qui se prépare, nous allons devoir être en pôle position.

Je pense d'abord au dossier TVA sur lequel nous sommes en état d'alerte maximale pour l'hôtellerie et la restauration. Nous suivons le dossier heure par heure.

L'Etat cherche des recettes à court terme. Par tous les moyens. Nous payons toutes ces années de laxisme budgétaire. Tous les secteurs paient cette absence de volonté de réformer l'Etat. La dette est là, ils l'ont creusée. Et toutes les entreprises vont passer à la caisse. La restauration et l'hôtellerie ne sont qu'une partie des secteurs qui vont être taxés à 10 %. Le bâtiment, les transports publics, les services à la personne… tous ceux-là aussi passent de 7 à 10 points.

Ce que nous subissons, ce n'est pas seulement une hausse de la fiscalité. C'est bien plus vaste que ça. Ce que nous subissons, c'est l'ignorance de nos gouvernants. Leur ignorance du monde de l'entreprise !

Et il faut le souligner : nous avons échappé au pire. Chez les parlementaires, au niveau européen comme au niveau national, vous le savez, nous n'avons pas que des amis. Et il a fallu se battre de toutes nos forces pour éviter les 20 points. Cela, nous l'avons fait. Ensemble. Nous, de notre côté, avec nos actions de veille, de lobbying et de communication. Et vous, à travers toutes vos actions auprès de vos élus locaux. Et nous avons pu nous maintenir dans le wagon à 10 points.

Mais nous devons rester plus vigilants que jamais. Parce qu'il se trouve encore des acharnés qui, à tout moment, voudraient nous imposer la TVA à 20 %.

Quand je vois que le projet de loi de finances 2014 parle de notre taux de TVA comme d'une niche fiscale,

Quand j'entends, hier, Luc Ferry, ancien ministre, dire que la baisse de la TVA a servi à changer la voiture des restaurateurs !

Quand j'entends le député Castaner dire que le taux réduit de TVA coûte 3,5 milliards d'euros,

Quand j'entends le Premier Ministre dire que la baisse de la TVA n'a pas créé d'emplois…

Quand j'entends tout cela…

Cela démontre qu'il faut rester en constamment en alerte !

Cela veut dire pour l'UMIH qu'il faut à tout moment faire valoir le poids de nos entreprises dans l'économie.

Les conséquences de cet empilement fiscal, nous les prévoyons. Et elles sont déjà là. Parce qu'elles s'ajoutent à une dégradation générale de l'économie, une baisse du pouvoir d'achat. Un grand nombre de TPE et de PME ne sont pas en mesure de supporter tout cela. Au 1er semestre, dans les tribunaux de commerce, le nombre de procédures est en hausse de 16 %. Et malgré cela, les prélèvements s'aggravent.

Ce que je crois, c'est que nous devons faire comprendre les conséquences de cette mesure fiscale.

Les conséquences économiques d'abord.

Ce sont les disparitions d'entreprises.

Et surtout, ces disparitions d'entreprises vont évidemment détruire un très grand nombre d'emplois. Je rappelle qu'un point de TVA en plus, ce sont des dizaines de milliers d'emplois en moins. Ce qui se prépare, c'est un gigantesque plan social invisible. Après nos entreprises, ce sont nos salariés qui vont subir. Et ils subissent déjà. Sur une année, la perte est de 6 à 800 euros depuis la fin de l'exonération de la part salariale des heures supplémentaires.

Ensuite, nous devons faire comprendre les conséquences sociales qui en découlent. Car cette mesure est véritablement anti-sociale. Elle va réduire le pouvoir d'achat de nos clients. Mais aussi de nos salariés, avec la fin de la prime TVA. Nous en reparlerons ensuite.

Alors, je vous demande donc, quand vous communiquez, quand vous rencontrez vos élus, de toujours mettre en avant les conséquences sociales de la hausse de la TVA. Notre combat, celui de nos entreprises, est aussi celui que nous menons pour défendre nos salariés.

En même temps, nous devons nous préparer à franchir ce cap du 1er janvier. C'est un cap dangereux. Pour la santé de nos entreprises. Mais aussi dangereux pour notre image. Communiquez vers vos adhérents, vers vos élus locaux. Les média sont prêts à nous lyncher une nouvelle fois sur la question des prix. Nous n'allons pas leur en donner l'occasion.

Je vous demande donc de vous adresser aux professionnels de votre département. Essayons au moins d'en faire une opportunité pour se renouveler. Mais là, les hôteliers, les restaurateurs vont devoir être très inventifs. Ils vont devoir repenser leur offre, proposer quelque chose en plus. C'est l'attente de nos clients.

C'est aussi l'occasion de gérer de plus près les entreprises. Il faut absolument utiliser le crédit d'impôt que procure le CICE. L'exonération sur la part patronale des heures supplémentaire est toujours d'actualité pour les moins de 20 salariés. Profitez de ces dispositifs.

En ce moment, nous entrons dans le débat sur la loi de finances. Nous nous préparons à riposter tout moment. Vous pouvez en être sûrs.

Nous vivons un climat terrible pour les entreprises. Alors que nous traversons une crise très profonde, les entreprises ne sont pas de taille à subir la concurrence déloyale de ceux qui font de l'hôtellerie, de la restauration ou du débit de boisson sans rien déclarer.

Nous avons porté la question du commerce illégal sur la place publique. L'opération sur les chambres d'hôtes a été vue de tous. Il faut féliciter tout d'abord la commission Commerce illégal pour ces résultats très concrets. Je veux aussi remercier tous les présidents de départements qui ont relayé l'opération. Des procédures sont en cours. Mais, surtout, cela a amené beaucoup de propriétaires de chambres d'hôtes à régulariser leur situation. L'opinion a

compris que nous demandons l'équité et la transparence de l'offre. J'espère la sortie de la circulaire PINEL avant le congrès. Le site de l'administration a déjà actualisé les dispositions sur les chambres d'hôte en tenant compte de nos observations.

Naturellement, nous n'allons pas en rester là, la lutte contre le commerce illégal est une priorité. Il est prévu d'agir dans le domaine des débits de boissons illégaux. Vous avez pu voir combien une opération nationale est longue à mener. Ces actions coup de poing mobilisent de lourds moyens financiers mais aussi humains. Ils sont un point de départ pour que chaque département prenne le relais. Parce qu'on a besoin de proximité pour réaliser ces initiatives. Les services de l'UMIH vous apporteront tout leur soutien. Et je voudrais saluer l'action qui est conduite dans le Nord actuellement, précisément dans le secteur de Douai. Vous avez tous entendu parler de ces buvettes ouvertes 7 jours sur 7 par les clubs sportifs. Les cafés aux alentours ferment les uns après les autres. Et cela, on doit le faire cesser. Je vous encourage à faire de même dans votre département.

Mais n'oublions pas le sens de notre action. Notre but, c'est que l'Etat fasse respecter les règles. Que ces règles soient les mêmes pour tout le monde.

Vous le savez, depuis plusieurs mois, l'UMIH et tout particulièrement UMIH Restauration se bat pour faire reconnaître la qualité d'artisans aux restaurateurs qui transforment sur place. Je suis convaincu que c'est la voie qu'il faut suivre pour sauver cette restauration.

Le gouvernement a compris qu'il y avait une attente des consommateurs. Le consommateur, son pouvoir d'achat se réduit. Il demande de la qualité et de la clarté suite aux crises alimentaires. Et il demande à savoir quel genre de cuisine on va lui servir quand il entre dans le restaurant.

En réponse, on nous a servi le label Fait Maison. Fait Maison ? Ou plutôt fait par des technocrates !

Ce qui est important dans ce dossier, c'est que nous sommes complètement en phase avec le consommateur. Mais pas encore avec le ministère.

Le consommateur veut clarifier l'offre ? Nous aussi. Nous défendons le consommateur. Vous avez tous vu un grand nombre de reportages sur le sujet. Les gens s'y intéressent et nous regardent de façon beaucoup plus positive.

Evidemment, nous restons sur notre objectif qui est de faire reconnaître l'artisanat dans la restauration. L'idée est de s'appuyer sur le label de Maître Restaurateur. **En même temps, nous réclamons la pérennisation et l'augmentation du crédit d'impôt pour les Maîtres Restaurateurs**. Hubert vous parlera de tout cela dans le détail.

Pour nous, c'est un sujet professionnel. Mais c'est devenu un sujet de consommation pour le grand public.

Bien sûr, nous mettons toutes les chances de notre côté et nous allons faire le maximum pour que le futur projet de loi Pinel sur l'artisanat comporte un volet restauration.

Il existe un autre dossier sur lequel nous avons réussi à associer le consommateur. C'est celui des abus des agences de voyage en ligne. En juillet, l'UMIH a durci le ton face aux Booking, Expedia et HRS. En saisissant l'Autorité de la concurrence. Récemment, la CEPC, la Commission d'examen des pratiques commerciales nous a donné raison. C'est déjà une victoire morale. Il y a derrière un énorme travail de la branche hôtellerie et du service juridique, car nous nous attaquons à des mastodontes financiers.

J'ai bon espoir que nos actions aboutissent. Laurent DUC vous l'expliquera tout à l'heure.

Je veux aussi vous rendre compte des résultats importants et très positifs que nous avons obtenu sur l'accessibilité. L'enjeu, je le rappelle : c'est la survie ou la disparition de centaines de petits établissements. Cela fait plusieurs années que l'UMIH négocie avec les pouvoirs publics et les associations de personnes handicapées. Ce sont des négociations extrêmement difficiles. Nous avons toujours dit que ces mises aux normes étaient irréalistes. On ne peut pas demander de dépenser des dizaines de milliers d'euros sans retour sur investissement. Sans valeur ajoutée.

L'Etat a fini par reconnaître, avec le rapport CAMPION, que ces normes étaient irréalisables.

Cela, c'est grâce au travail de l'UMIH. Personne ne l'a fait à notre place.

Il a fallu du temps pour que les pouvoirs publics s'aperçoivent que nous avions raison.

Vous le savez, le Comité interministériel du Handicap a annoncé plusieurs mesures le 25 septembre dernier. Et plusieurs sont une vraie victoire pour nous :

- D'abord la mise en place d'agendas pour échelonner les travaux d'accessibilité. Ils devront être validés par les commissions départementales. Vous voyez qu'il est indispensable que vous soyez membres de ces commissions.
- Une concertation qui va débuter cette semaine avec les acteurs concernés et bien sûr l'UMIH. Cela va se faire au rythme de 2 rencontres par semaine jusqu'à la fin de l'année.
- Cette concertation doit prendre en compte les contraintes propres à chaque ERP. Vous comprenez que nous devons être très actifs pour qu'ils ne nous resservent pas des textes inapplicables. Nous avons gagné la 1ère manche. Il faut gagner la seconde.

- Le 25 septembre, on nous a aussi annoncé des mesures incitatives pour réaliser nos travaux d'accessibilité. Là aussi, il va falloir se battre pour que ces incitations soient aussi importantes que possible.

Nous avons remporté une première victoire. C'était absolument vital pour beaucoup de nos entreprises. Maintenant, nous repartons au combat.

Sur tous les dossiers : la TVA, les agences en ligne, le commerce illégal, l'accessibilité… C'est l'UMIH qui est sur le devant de la scène. C'est l'UMIH qui parle dans les médias. Nous avons retrouvé notre place. Et même plus.

Notre cohésion, c'est aussi notre force, et je vois que cette cohésion est toujours plus grande.

L'UMIH est plus forte, elle gagne des combats. Mais cela ne me suffit pas. Nous devons faire plus. Etre encore plus forts, encore plus nombreux. Je vous avouerais que je suis très impatient de mesurer la représentativité de l'UMIH.

Regardons l'avenir. Et l'avenir proche, c'est notre congrès de Cannes où je vous donne rendez-vous. Nous y affirmerons le rôle des CHRD comme acteurs majeurs du tourisme.

Montrons la force de l'UMIH !